

▼ Accès au(x) document(s)

Accéder au(x) document(s) :

 <https://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/4c28b1b0-0e3b-447f-9cd6-3ff7e4dc8a7f>

 <https://docassascujas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/4c28b1b0-0e3b-447f-9cd6-3ff7e4dc8a7f> 

Ce document est protégé en vertu du Code de la Propriété Intellectuelle.

Modalités de diffusion de la thèse :

- **Thèse soumise à l'embargo de l'auteur : embargo illimité (communication intranet).**

▼ Informations sur les contributeurs

Auteur : [Demont \(Demont\), Bruno](#)

Date de soutenance : 22-10-2012

Directeur(s) de thèse : [Leveneur Laurent](#)

Etablissement de soutenance : [Paris 2](#)

Ecole doctorale : [École doctorale de droit privé \(Paris\)](#)

▼ Informations générales

Discipline : Droit privé

Classification : Droit

Mots-clés libres : Aléa, Contrat d'assurance, Contrat aléatoire, Risque, Garantie, Couverture, Obligation conditionnelle, Obligation complexe, Obligation de couverture, Obligation propter rem, France

Mots-clés :

- Contrats aléatoires - France
- Assurance -- Polices - France
- Risque (assurance) - France
- Assurance-vie -- Droit - France
- Obligations (droit) - France


Résumé : L'aléa, véritable « cœur » du contrat d'assurance, ne finit pas de susciter les interrogations lorsqu'il s'agit de préciser plus techniquement son rôle, tout comme sa raison d'être. En première ligne se situe naturellement le débat relatif à la qualification des formes contemporaines d'assurance vie : ce dernier, haut lieu de controverse doctrinale depuis des années, ne s'est toujours pas apaisé malgré l'impressionnant nombre d'études consacrées au sujet. En parallèle, le thème de l'aléa dans les contrats fait également l'objet d'un vif regain d'intérêt, s'invitant dans les colloques et les ouvrages les plus récents. Plus que jamais, les notions de contrat d'assurance et de contrat aléatoire se retrouvent donc au cœur de la polémique. Et cette dernière peut aller bon train, tant le débat reste enfermé dans cette idée courante qu'un contrat est un acte nécessairement créateur d'obligations. Ainsi, l'on s'attache bien souvent à mettre en évidence le déséquilibre des obligations des parties (caractéristique des contrats aléatoires) avant de s'interroger sur son existence dans le contrat d'assurance. Mais cette approche obligationnelle de la structure contractuelle est-elle véritablement pertinente ? Ne devrait-on pas, au contraire, concevoir plus largement les effets de l'acte juridique, et consacrer juridiquement une idée somme toute assez commune dans le langage courant des praticiens : celle d'un transfert de risque ? A l'approche obligationnelle classique, exclusivement focalisée sur l'analyse des prestations des parties (paiement de la prime par le souscripteur ; règlement du sinistre voire couverture du risque par l'assureur), se substituerait ainsi une approche réelle, davantage axée sur le transfert de risque opéré entre les parties. Cette approche réelle, à bien des égards séduisante par rapport à l'approche obligationnelle, permettrait ainsi de porter – entre autres – un regard différent sur la problématique inhérente aux formes contemporaines d'assurance vie.

▼ Informations techniques

Type de contenu : Text

Format : PDF

▼ Informations complémentaires

Entrepôt d'origine :  star
Identifiant : 2012PA020112
Type de ressource : Thèse
